



MUNICIPALITÉ DE *Lac-Tremblant-Nord*

Séance ordinaire du conseil
Samedi le 12 septembre 2015

10h00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2015;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : (*Aucun*)
10. Adoption de règlement : (*Aucun*)
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Réparation au chemin Thomas-Robert – attribution de contrat.
 - 11.2. Libération du fond de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 1^{er} novembre 2009 – délégation de signature
 - 11.3. Dépôt des documents : « Inventaire du patrimoine bâti » et « guide architectural"»
12. Rapport des comités :
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2015;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 Demande d'aménagement d'une entrée principale, matricule 1721-33-1194, lot 5 011 590, cadastre du Québec;
 - 12.2.2 Demande de construction d'agrandissement du bâtiment principal : matricule 1524-88-0311; lot 5 011 262, cadastre du Québec.
13. Correspondance ;
14. Affaires nouvelles;
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance.

NOTE : Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant